

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 16 mars 2026  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** - Ouverture de la séance
- Signature du livre d'or
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
- Bâtiment projeté - Lot 3 881 637 du cadastre du Québec** - Autoriser une marge avant maximale de 75 mètres au lieu de 9 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (40.14).
- 10097, boulevard Saint-Laurent - Lot 6 705 762 du cadastre du Québec** - Autoriser un mode d'implantation non contigu au bâtiment existant situé du côté nord, permettant ainsi une marge latérale de 1,5 mètre entre les deux immeubles au lieu de 0 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville (01 274) (40.15).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- **Fondation Aléo** : Communiqué concernant l'équipe relève Aléo et les 50 meilleur·e·s étudiant·e·s-athlètes du Québec.
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 mars 2026.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2026.

## 20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Balai le permanent inc. pour le service de location de deux balais de rue avec opérateur(trice) pour le nettoyage printanier des rues de l'arrondissement, pour une durée de trente-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 140 338,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21204 - 4 soumissionnaires (lots 5 et 6).
- 20.02** Accorder un contrat à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. pour le service de location d'un mini balai avec opérateur(trice) pour le nettoyage printanier des pistes cyclables d'une largeur de moins de 1,8 mètre, pour une durée de trente-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 153 395,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21177 - 2 soumissionnaires (lot 2.3.3).
- 20.03** Accorder un contrat à Tech Vac Environnement inc. pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles, pour la période du 16 mars 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 581 198,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21256 – 6 soumissionnaires (lot 4).
- 20.04** Accorder un contrat de gré à gré à 9148-0921 Québec inc. (Filmar Industries) pour la fourniture, la réparation et l'installation de filets d'exclusion des bernaches, dans le cadre du Plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches, élaboré par l'arrondissement, pour l'année 2026, pour une somme maximale de 24 258,58 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (22 151,32 \$, net ristournes).
- 20.05** Exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 162 026,11 \$, taxes incluses, pour le service de location de lave-trottoirs avec opérateur(trice)s, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 626 052,46 \$ à 788 078,57 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-18984 / réf. : 1217445003).
- 20.06** Exercer la deuxième option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 712,84 \$, taxes incluses, pour le service de location de trois balais de rue avec opérateur(trice)s pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Villeneuve inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 365 576,28 \$ à 496 289,12 \$, taxes incluses (appel d'offres public 22-19725 / réf.1237445001).
- 20.07** Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du contrat accordé à Bouthillette Parizeau inc., pour les phases 2 et 3 du projet de transition énergétique de l'édifice Albert-Dumouchel, conformément à l'entente-cadre 1578591, majorant ainsi le montant total du contrat de 665 905,36 \$ à 723 392,86 \$, taxes incluses (réf. : CA24 09 0109).
- 20.08** Accorder un soutien financier non récurrent de 12 773 \$ au Club aquatique les Piranhas du nord afin de soutenir la présence de personnel à l'accueil de la piscine Sophie-Barat lors des activités du club, pour la période du 10 janvier au 19 juin 2026, dans le cadre du programme sport / Approuver la convention à cet effet.
- 20.09** Accorder un soutien financier non récurrent de 5000 \$ à Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) pour la commémoration des sites patrimoniaux du district du Sault-au-Récollet, pour l'année 2026, dans le cadre du soutien financier en Culture.

- 20.10** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux organismes suivants : Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) (30 000 \$) et Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) (30 000 \$), pour la période du 17 mars au 31 décembre 2026, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (60 000 \$, net ristournes).
- 20.11** Approuver le projet de convention à intervenir avec Ville en Vert pour le prêt, à titre gratuit, d'une parcelle du jardin du Centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225 rue Grenet, pour la réalisation d'un jardin potager, pour la période du 27 mars 2026 au 27 mars 2031.
- 20.12** Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de Communauté Tamoule Catholique (Montréal) des locaux d'une superficie de 1041,63 mètres carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse (bâtiment 8450-001), pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026, moyennant un loyer total de 386 323,20 \$ (non taxable), aux fins d'activités communautaires et de loisirs.
- 20.13** Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la réalisation de l'événement « Fleury gourmande », pour la période du 19 au 29 mars 2026 / Approuver la convention à cet effet.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1er au 31 janvier 2026.
- 30.02** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée, pour l'année 2026.
- 30.03** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, ayant une superficie locative de 78 244 pi<sup>2</sup>, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche à l'approche nord de l'intersection du boulevard de l'Acadie et de la rue Charles-Gill et d'autoriser le demi-tour à l'approche nord de l'intersection du boulevard de l'Acadie et du boulevard Henri-Bourassa Ouest.
- 40.03** Prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2), pour l'année 2025.

- 40.04** Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délai additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 16 juin 2027, afin de permettre à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.
- 40.05** Accepter la somme de 408 300 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Fleury et Sauvé Est (lot 1 996 465 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.
- 40.06** Abroger la résolution CA25 09 0008, adoptée le 13 janvier 2025, et annuler la décision visant à accepter la somme de 52 800 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Filion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 409 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 (réf. : 1245252002).
- 40.07** Abroger la résolution CA25 09 0009, adoptée le 13 janvier 2025, et annuler la décision visant à accepter la somme de 52 800 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Filion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 400 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 (réf. : 1245252003).
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser l'usage habitation 37 logements et plus (H.7) destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement - Lots 1 997 060 et 2 736 676 du cadastre du Québec - Zone 1410.
- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser une occupation à des fins d'habitation pour le bâtiment situé au 2145, rue Fleury Est - Lot 1 741 723 du cadastre du Québec - Zone 1509.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à modifier le projet particulier autorisé en 2020 (CA20 09 0383), afin d'apporter des ajustements au réaménagement du stationnement de la propriété située au 10555, boulevard Saint Laurent - Lot 1 996 491 du cadastre du Québec - Zone 1305.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage « Golf de pratique intérieur » (C.4) pour le bâtiment situé au 2044, rue Fleury Est – Lot 1 741 701 du cadastre du Québec - Zone 1509.
- 40.12** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », relativement aux dispositions sur les hauteurs, les usages et le taux d'implantation applicables au secteur délimité par les rues Legendre Est, Papineau, Émile-Journault et André-Grasset, et ce, dans le but d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).
- 40.13** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'augmenter les hauteurs maximales et minimales permises des bâtiments pour des tronçons de la rue Lajeunesse, situés entre les boulevards Crémazie et Henri-Bourassa, et ce, dans le but d'assurer la concordance aux dispositions de densité du point 2.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).

- 40.14** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour le bâtiment projeté situé du côté nord du boulevard Gouin Ouest, entre la place René-Guénette et l'avenue De Saint-Castin, une marge avant maximale de 75 mètres au lieu de 9 mètres, permettant ainsi l'implantation du bâtiment à une distance maximale de 75 mètres de la limite de l'emprise publique du boulevard Gouin – Lot 3 881 637 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003633876.
- 40.15** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10097, boulevard Saint-Laurent, un mode d'implantation non contigu au bâtiment existant situé du côté nord, permettant ainsi une marge latérale de 1,5 mètre entre les deux immeubles au lieu de 0 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsi-Cartierville (01 274). - Lot 6 705 762 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003617990.
- 40.16** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.
- 40.17** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation à des fins de bureaux et studio de production pour le bâtiment situé au 11810, avenue du Bois-de-Boulogne - Lot 3 880 207 du cadastre du Québec - Zone 1175.
- 40.18** Donner un avis de motion en vue de l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 », afin de préciser les conditions applicables aux demandes d'occupation temporaire du domaine public liées à des projets d'habitation destinés à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, ainsi qu'aux projets visant l'amélioration de l'offre en logement social et abordable réalisés par un organisme sans but lucratif.

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Procéder au renouvellement du mandat de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.
- 51.02** Approuver la nomination temporaire d'un(e) directeur(trice) d'arrondissement par intérim à compter du 21 mars 2026.

## **60 – Information**

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 janvier 2026.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance